

De meilleurs programmes d'exposition

II

(Par J.-R. PROULX, St-Ours, Qué.)

Dans notre dernier article nous avons suggéré certaines modifications à nos programmes d'exposition de comté, particulièrement dans les classes de bovins. Nous désirons ajouter que l'adoption de ces suggestions ne serait que la mise en pratique des règlements édictés par le "Conseil Canadien des Éleveurs de Bovins", lequel est composé de représentants de toutes les races et d'officiers des ministères fédéral et provincial de l'agriculture.

RÈGLEMENTS À CONSULTER

Voici la teneur de ces règlements pour l'année 1934:

"Les taureaux de moins de six mois doivent être issus d'une mère ou d'un père qualifié au livre d'or ou par un père inscrit à l'enregistrement supérieur. A défaut de telles qualifications, ce sujet n'aura droit qu'à 80% du montant des prix. Les taureaux âgés de plus de six ans peuvent maintenant être exposés s'ils sont qualifiés au livre d'or ou si trois de leurs descendants âgés de moins de deux ans sont aussi exposés."

"Toutes les femelles de moins de quatre ans doivent, soit provenir de mère ou de père qualifié ou de père à l'enregistrement supérieur, ou encore, être elles-mêmes qualifiées au livre d'or. A défaut de ces qualifications, elles seront pénalisées pour 20% des prix. Les femelles âgées de quatre à six ans doivent au moins avoir un record officiel à leur crédit, elles perdront 20% des prix. Les femelles de plus de six ans ne seront exposées à moins d'avoir un record officiel et elles perdront 20% des prix si elles n'ont pas une deuxième production officielle."

"Au moins 15% des prix offerts pour chaque race devra s'appliquer aux classes de progéniture paternelle, maternelle et à celles de troupeaux d'éleveurs ou de jeunes troupeaux."

Les directeurs de plusieurs sociétés d'agriculture trouveraient dans ces quelques lignes d'excellentes suggestions pour l'amélioration de leur programme d'exposition, de façon à mettre ce dernier plus en rapport avec les progrès réalisés en élevage durant le dernier quart de siècle.

RAISON D'ÉCONOMIE

Il est certain que le manque de finance empêche souvent l'addition de nouvelles classes reconnues comme excellentes en elles-mêmes. Ne trouverait-on pas dans la coupe de 20% mentionnée plus haut l'argent nécessaire pour ces quelques classes? Un autre moyen d'économiser sur l'argent des prix c'est de les donner moins nombreux. Des listes de 10 ou 12 prix par classe amènent presque infailliblement sur le terrain plusieurs animaux de qualité inférieure ou mal préparés qui déparent d'autant l'apparence générale de l'exposition. On présente ces sujets pour nombre, comme disent nos gens. Sans doute, le but de ces longues listes de prix est de retenir le plus grand nombre possible de membres dans la société. Nous pourrions répondre que les exposants qui viennent pour collectionner ces derniers prix ne sont généralement pas un gros facteur de progrès dans une société d'agriculture.

DES PRIX DE CHAMPIONNAT

L'argument d'économie ne vaut certainement pas pour les prix de ces classes: ça ne coûte qu'un ruban! Pourtant

ça fait grand plaisir à l'éleveur qui les reçoit et c'est très intéressant pour les spectateurs de voir tous les animaux gagnants des premiers prix dans chaque classe reparaître dans le rond. Rares cependant sont les expositions de comté où l'on décerne des prix de championnat.

DES SANCTIONS

Inclure de beaux règlements dans un programme est chose facile. Les faire observer, c'est plus difficile et surtout plus délicat. Outre la confiscation des prix tel que déjà suggéré, on pourrait, pour prévenir les fraudes, faire appliquer l'Acte d'enregistrement des bestiaux. Les concurrents qui seraient tentés de tromper dans leurs inscriptions ou autrement liron avec profit cet entrefilet que nous extrayons de La Revue Ayrshire du mois de juin dernier:

"L'Acte des Généalogies des Bestiaux est maintenant établie comme une mesure effective contre ceux qui donnent des renseignements faux sur des animaux inscrits dans les classes de sujets enregistrés aux expositions. Deux décisions à ce propos viennent d'être prises pendant les récents mois. Une d'elles le fut à propos du récent cas pour des Ayrshires exposés à l'exposition de Vankleek Hill. Les inscriptions faites par le coupable portaient des numéros déjà accordés à d'autres animaux et les dates de naissance étaient aussi fausses. L'autre cas le fut pour une Guernsey croisée exposée à l'exposition d'Halifax et à la Royale où elle était supposée être un sujet enregistré. Après avoir cité d'autres cas, le texte continue: "Les commissions d'exposition étaient un peu responsables parce qu'elles ne vérifièrent pas les certificats d'enregistrement... Il est maintenant requis par cette Association que chaque commission d'exposition devra refuser l'entrée de tout pur-sang âgé de plus de six mois qui n'aura pas un certificat d'enregistrement émis au nom de son propriétaire." Dans les deux cas cités plus haut, il y eut poursuite devant les tribunaux et condamnation à l'amende après une enquête peu agréable faite à domicile par les officiers des associations concernées et la police montée. Nous ne sommes donc pas le seul à recommander cette vérification des certificats d'enregistrement comme moyen d'assainir nos expositions de comté.

VALEUR DES EXHIBITS

Il semble logique que le montant de l'argent accordé comme prix soit en rapport avec la valeur commerciale et éducative de l'exhibé. L'exposition serait ainsi un stimulant à produire ce que le marché demande. Le bétail pur-sang a sans contredit plus de valeur que le bétail croisé, du moins d'une façon générale; les prix dans ces classes devraient en conséquence être un peu plus élevés. Un plus gros montant serait affecté aux classes de chevaux de trait qu'à celles des chevaux de course, aux races de porcs à bacon qu'à celles des races à lard. Il en est de même pour les produits de la ferme. Seules devraient être primées les espèces et variétés recommandables pour la région où l'exposition a lieu. C'est avec raison que dans certain comté on a biffé des anciens programmes une bonne moitié des variétés de pommes et de prunes parce qu'elles n'étaient pas recommandables pour la

(suite au dernier couvert)

La pyrale du pommier dans la province de Québec

(Résumé d'une conférence faite devant la Société de pomologie.)

Par M. GEORGES MAHEUX, entomologiste de la province

Moyens de répression

Le pomiculteur réduit volontiers le problème entomologique de son verger à la lutte contre le ravageur des fruits. Il n'a vraiment pas tort car s'il cultive pour récolter, il est bien justifiable de tenir comme ennemis de première importance les ravageurs qui le frustreront du fruit de ses labeurs. Dans l'ensemble des pommeries du Québec, on compte quatre espèces d'insectes dont les larves se nourrissent de la chair des pommes. Ce sont: la mouche des pommes, le charançon du pommier, le charançon du prunier et la pyrale du pommier. Les trois premières espèces ont une distribution restreinte; les charançons sont localisés à quelques vergers seulement et la mouche du pommier ne dépasse pas, dans sa distribution vers l'est, la rivière Richelieu. La pyrale a, par contre, une distribution très étendue: on la voit partout où il y a des vergers et c'est indiscutablement, dans l'est du Québec, le plus nuisible de tous les ravageurs des pommeries. Après une saison comme celle de 1934, on peut affirmer sans crainte d'erreur et en envisageant nos vergers dans l'ensemble, que la pyrale tient le premier rang parmi les destructeurs de fruits.

Notons en passant que la pyrale est le principal ennemi des pommeries dans les états de la Nouvelle-Angleterre et principalement dans les grandes zones à vergers de l'état de New-York. Elle est également très nuisible dans les états de l'ouest Américain.

On croit que cet insecte est originaire du sud-est de l'Europe et qu'il fit son apparition en Nouvelle-Angleterre vers 1750. Un siècle plus tard, on le trouvait dans toutes les régions à pommiers de l'Amérique du Nord. Il s'était tellement bien acclimaté et multiplié qu'en 1909 les américains le considéraient comme le plus redoutable ennemi de leurs vergers et que l'on pouvait évaluer à \$1,600,000.00 les pommes détruites par lui. C'est donc un insecte qu'il importe de bien connaître et que le pomiculteur doit apprendre à combattre avec vigueur.

Mœurs de la Pyrale

L'insecte hiverne sous forme de larve, cachée sous les écorces lâches et dans les débris accumulés au pied des arbres. Ces larves se transforment en chrysalides au printemps et donnent des papillons qui sortent de leurs cachettes entre la fin de juin et le milieu de juillet. Chaque femelle pond alors sur les feuilles une cinquantaine d'œufs dont la majorité éclosent environ trois ou quatre semaines après la chute des fleurs.

Quelques heures après leur éclosion, les jeunes larves se dirigent vers les fruits dans lesquels elles pénètrent en grande majorité par l'extrémité libre, c'est-à-dire celle qui représente le calice fermé. Les larves se frayent un chemin vers le cœur de la pomme où elles creusent pendant trois semaines environ une galerie qu'elles remplissent de déchets. Si le fruit attaqué appartient à une variété hâtive, il mûrit prématurément et tombe sur le sol. Bien souvent les fruits sont vendus avant que la larve en soit sortie. Chez des variétés tardives, la larve sort de la pomme avant la cueillette en se frayant un chemin qui aboutit sur le côté et alors elle se laisse choir sur le sol. Vient ensuite la recherche d'un gîte pour l'hivernement puis le cycle recommence.

On peut ramener à trois les moyens qui nous permettent de lutter avantageusement contre la pyrale: 1o. propreté du verger; 2o. arrosages faits au bon moment; 3o. destruction des pommes tombées.

1o. PROPRETÉ DU VERGER: Par propreté du verger nous entendons l'élimination de tous ce qui peut permettre aux larves de s'abriter pour passer la saison rigoureuse. On commencera par le grattage des écorces puisqu'une forte proportion des larves vont se cacher sous les lamelles d'écorces rugueuses et dans les crevasses du tronc. On recueillera avec soin tous ces déchets pour les brûler. Plusieurs larves trouveront aussi un gîte sous les débris les plus divers, accumulés au pied des pommiers; la propreté doit donc s'étendre également au sol du verger toujours pour diminuer les chances d'hivernement de la larve.

2o. LES ARROSAGES: Les applications faites dans le but de contraindre l'action nocive de la pyrale sont préventives lorsqu'elles sont faites avant l'éclosion des larves et répressives lorsqu'elles sont faites après leur apparition. Nous avons vu que les larves pénètrent dans le fruit par l'extrémité du calice; il importe donc de déposer quelques particules de poison à cet endroit en prévision de l'arrivée des pyrales. La période au cours de laquelle il est possible d'introduire du poison à cet endroit ne dure guère plus de 6 à 8 jours. En effet, il faut appliquer la solution insecticide immédiatement après la chute des fleurs alors que le calice est ouvert comme une coupe et prêt à recevoir ce qu'on veut lui confier. Quand le calice est fermé et que le fruit est noué, il est trop tard pour faire cette application préventive. 10 ou 15 jours après l'arrosage du calice, on commencera les arrosages "de couverture", espacés de deux semaines en deux semaines environ jusqu'à la fin de juillet. Le poison déposé sur les feuilles ou les pommes pendant cette période aura chance d'exterminer les jeunes larves qui forcément voudront grignoter ici et là pour se nourrir. Les américains sont convaincus que l'arséniate de plomb est l'insecticide par excellence contre la pyrale. Nous avons jusqu'ici employé dans nos vergers un insecticide meilleur marché et de toxicité plus élevée, l'arséniate de chaux. Il semble bien que les deux insecticides sont également efficaces lorsque les arrosages sont bien faits et en temps opportun, c'est là l'essentiel.

(suite à la page 76)

Ne vous inquiétez pas de votre hernie!



C.E. Brooks, Inventeur

Pourquoi vous tourmenter et souffrir plus longtemps avec votre hernie? Renseignez-vous au sujet de mon invention. Elle apporte aise, confort, et joie en traitant et soulageant des milliers de personnes atteintes d'hernies gênantes. Les Cousins à Air lesquels rassemblent et joignent les parties rompues comme un membre cassé. Pas d'elasticité désagréable ou coussin. Pas d'onguent ni emplâtres. Durable et bon marché. Nous envoyons sur essai pour le prouver. Gare aux imitations. Ne sont pas vendus dans les magasins-tij par agents. Ecrivez aujourd'hui pour informations envoyées gratuitement dans enveloppe une scellée.

H. C. BROOKS, 339 State St., Marshall, Michigan.

quatre insertions
annoncer SIX fois

DE LA FERME"
œufs d'incubation,
de semence, pom-
semence, etc. que
dre.

PRE SPÉCIALE
ONNÉS SEULE-

Commentaires

us obligeriez en soldant le
de votre abonnement s'il
i. Qu'est-ce que cinquante
ée comparés aux services
ormation que "Le Bulle-
ne" vous fournit.

*, les betteraves fourragè-
la paille ne doivent pas
vis en trop forte quantité
il, c'est dire que pour les
x il ne faut pas trop de
qu'il faut faire un large
n, de grain et même de

ada, deux fois plus d'en-
fréquentent les classes
e cultivateurs et autant
mes employés dans toutes
pations réunies. Chaque
es abritent un quart de
on, de grains et professeurs

IENT \$5,437,000 et non
ATRE millions, le chiffre
de la Coopérative Fé-

Nous constatons, en
notes éditoriales mention-
ions comme chiffre d'af-
érée en 1934, quand le
du gérant dit bien \$5,-
regrettons cette méprise
en ce faisant nous prions
Coopérative Fédérée de
bonne foi.

de méthodes de culture,
une que nous nous gar-
bien de ne pas récom-
de l'engraissement des
se plaint que nous ne
suffisamment de grain,
l'orge et l'avoine. En
turages moins grands,

s, les animaux s'en por-
ussi bien, probablement
vous pourriez les mieux
avec des rations produites
a que vous pourriez bien
des suppléments protéi-
nières minérales. Vous
obablement tout cela,

ngt-cinq années de ser-
ministère fédéral
ulture, comme Chef du
serves à la division des
McGillway, prend sa
er du 15 courant. Avant
e service civil, M. Mc-
té maître d'école et plus
ricant de conserves, il
a métier, aussi s'est-il
emment et avec com-
ncement de l'industrie
Conserves. Après un
ques mois au sud des
-chef du Service des
domicile à Picton, sa

à la page 77)